



## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 2 octobre 2017

N° 2017/10/02/05

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 44  
Nombre de votants : 53

Date de convocation :  
25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le deux octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Philippe LANGLOIS	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCCO	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Daniel MARCHAND	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Sophie BRÉAL	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Virginie LEFFRAY	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Chantal LOUIS	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD
M. Jean-François PROVOST	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Marion BELLARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK

<b>Absents :</b>	
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à M. Isabelle PLANTIN	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE

**Secrétaire de séance désigné : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER**

## Objet : Aiguillon résidences – souscription d'une part sociale

**Rapporteur : Madame Isabelle PLANTIN**

Filiale à 95% de l'Esh (Entreprise sociale pour l'habitat) Aiguillon construction, la société Aiguillon résidences a depuis 2013 recentré son activité sur la production de logements en accession sociale à la propriété en région Bretagne et Pays de la Loire. Visant à offrir à des acquéreurs aux ressources modestes la possibilité d'accéder à la propriété, à des logements de qualité, et à un juste prix, la clientèle principalement visée par cette activité est constituée de primo-accédants.

Aiguillon résidences est une société Coopérative d'Hlm, à capital variable, dont le siège social est situé à Rennes – 171 rue de Vern. Constituée de 13 collaborateurs, la société bénéficie d'une expérience de plus de 7000 logements vendus en accession à la propriété avec un objectif de 220 pour l'année 2017 (160 en 2016).

Le parc locatif Aiguillon sur la commune de Châteaugiron est composé de 2 résidences représentant 206 logements (100% de logements collectifs). En accession, Aiguillon a livré en 2013 la résidence « l'Hermina » soit 14 logements PSLA (Prêt Social Location Accession).

Animée par la volonté de mettre le sociétariat au cœur de ses projets, Aiguillon résidences a fait le choix en 2013 de conforter sa gouvernance en transformant sa société en société Coopérative d'Intérêt Collectif d'Hlm (SCIC) dans le but :

- d'élargir et d'impliquer plus étroitement les collectivités locales avec un collège statutaire dédié.
- d'établir une meilleure cohérence entre la détention du capital et la représentation des sociétaires en assemblée générale
- d'associer autour de projets présentant un caractère d'Utilité Sociale des acteurs multiples
- de favoriser les partenariats autour de projets sociaux et économiques locaux en faveur du logement des ménages, dans le respect des valeurs qui animent la coopérative.

Le capital de la société Aiguillon résidences s'élevait au 25 avril 2017 à 2 008 368 euros. Il se compose de 125 523 parts sociales, d'une valeur nominative de 16 euros, détenues par 1 126 sociétaires. Sous réserve de l'agrément du conseil d'administration, le capital effectif peut être augmenté par la souscription de parts sociales par de nouveaux associés.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de souscrire une part sociale au capital de la société Aiguillon résidences d'une valeur de 16 euros. L'acquisition de cette part sociale permettra à la collectivité de :

- de participer aux votes de l'assemblée générale, dont celui relatif à la nomination des membres du conseil d'administration,
- de bénéficier d'une capacité d'expression propre dans la vie de la Coopérative, de prendre part aux décisions, sans rapport avec la part de capital détenu mais en relation avec l'implication et le soutien qu'elle apportera aux projets de la société,
- de pouvoir candidater à un poste d'Administrateur au Conseil de la Coopérative,
- de bénéficier d'une information et d'invitations privilégiées à l'occasion de rencontres et manifestations organisées par la SCIC (Académie des acquéreurs...).

Considérant l'exposé ci-dessus,

Considérant les statuts de la société, ainsi que le bulletin de souscription annexés à la présente délibération (annexes 1.5 et 2.5),

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **autorise la souscription d'une part sociale de la société Aiguillon résidences d'une valeur de 16 euros,**
- **autorise le Maire à signer tout document se rapportant à l'objet de la présente délibération.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2017

N° 2017/10/02/06

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 44  
Nombre de votants : 53

Date de convocation :  
25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le deux octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Philippe LANGLOIS	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Daniel MARCHAND	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Sophie BRÉAL	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Virginie LEFFRAY	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Chantal LOUIS	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD
M. Jean-François PROVOST	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Marion BELLIARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK

<u>Absents :</u>	
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à M. Isabelle PLANTIN	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

**Objet : Convention de servitude avec GrDF pour le passage d'une canalisation gaz – rue Aristide Courau**

Rapporteur : Monsieur Vincent CROCQ

GrDF programme des travaux d'extension du réseau gaz rue Aristide Courau, afin de desservir quelques habitations. Des conventions de servitude entre la commune et GrDF, pour le passage d'une canalisation de gaz sur la parcelle communale cadastrée AC 325, rue Aristide Courau est proposée (Annexe 1.6).

Un projet de convention a été adressé par un notaire afin de publier ces actes au service de la publicité foncière. L'ensemble du dossier est consultable en Mairie.

**Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le projet de convention,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- approuve ce projet,
- autorise le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE





## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 2 octobre 2017

N° 2017/10/02/07

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 44  
Nombre de votants : 53

Date de convocation :  
25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le deux octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Philippe LANGLOIS	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Daniel MARCHAND	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Sophie BRÉAL	Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Virginie LEFFRAY	M. Hervé DIOT	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLIARD	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Evelyne JAOUANNET		Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK

<b>Absents :</b>	
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à M. Isabelle PLANTIN	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

**Objet : ZAC de l'Yaigne – Tranche 2 – Ossé : financement du réseau électrique basse tension et des installations d'éclairage public par le SDE 35**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Le Conseil municipal de la commune historique de Ossé s'était engagé à réaliser les travaux d'extension du réseau électrique basse tension et les installations d'éclairage public dans la ZAC de l'Yaigne.

Le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) a réalisé une étude détaillée sur le secteur concerné (dossier consultable en Mairie).

La maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau basse tension ainsi que l'éclairage public sera assurée par le Syndicat.

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

Réseaux	Montant des travaux en € HT	Participations	
		SDE	COMMUNE
réseaux électriques	89 900,00	35 960,00	53 940,00
réseau éclairage public et génie civil télécom	83 900,00	16 780,00	67 120,00
	173 800,00	52 740,00	121 060,00

L'ensemble du dossier est consultable en mairie.

**Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'étude détaillée accompagnée du tableau de financement (annexe 1.7)**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- valide les crédits d'un montant global de 121 060,00 € au budget,
- verse la participation au SDE, maître d'ouvrage des travaux,
- autorise le Maire ou le Maire délégué de Ossé à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



**Extrait du registre des délibérations du CONSEIL  
MUNICIPAL  
Séance du 2 octobre 2017**

**N° 2017/10/02/08**

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 44  
Nombre de votants : 53

Date de convocation :  
25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le deux octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Philippe LANGLOIS	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCCO	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Daniel MARCHAND	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Sophie BRÉAL	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Virginie LEFFRAY	M. Hervé DIOT	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLiard	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Evelyne JAOUANNET		Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK

<b>Absents :</b>	
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à M. Isabelle PLANTIN	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE

**Secrétaire de séance désigné : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER**

**Objet : ZAC de l'Yaigne : desserte en eau potable de la zone des équipements publics**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE**

La maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à l'extension du réseau de desserte en eau potable sur l'ensemble de la commune nouvelle est assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg.

En ce qui concerne la ZAC de l'Yaigne à Ossé, la commune confie au Syndicat ces travaux d'extension du réseau et de réalisation de branchements pour les lots (hors fourniture et pose de compteur).

Les conditions techniques et financières d'intervention du Syndicat sont fixées dans une convention (annexe 1.8). Celle-ci, ainsi que les plans correspondants, sont consultables en mairie.

Le devis estimatif comprend :

- la desserte AEP 80 400,00 € TTC
- la défense incendie 4 440,00 € TTC

**Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le projet de convention,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- donne son accord sur la réalisation de ces travaux,
- confirme que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget,
- autorise le Maire ou le Maire délégué de Ossé à signer la convention entre le Syndicat intercommunal des Eaux de Châteaubourg et la commune ainsi que tous les documents liés à ces travaux.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 2 octobre 2017

N° 2017/10/02/09

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 44  
Nombre de votants : 53

Date de convocation :  
25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le deux octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Philippe LANGLOIS	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCCO	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtizia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Daniel MARCHAND	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Sophie BRÉAL	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Virginie LEFFRAY	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Chantal LOUIS	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD
M. Jean-François PROVOST	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Marion BELLARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK

<b>Absents :</b>	
M. Christophe BUDOR absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laëtizia MIRALLES	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir
	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

**Objet : Convention relative à la mise en place d'un site de compostage collectif – rue de l'Yaigne**

Rapporteur : Madame Marielle DEPORT

Dans le cadre de son programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SMICTOM développe des actions visant à diminuer la quantité des biodéchets collectés dans les ordures ménagères. Le SMICTOM soutient le développement du compostage sous toutes ses formes et notamment le compostage collectif ou partagé.

Il est rappelé que plus de 30% des déchets produits par les ménages sont composés de matière organiques (biodéchets) compostables.

Plusieurs habitants des immeubles de la rue d'Yaigne ont demandé l'installation de composteurs collectifs. Le SMICTOM a été sollicité et pilote le projet.

Deux composteurs de 700 L seront installés dans l'angle du mûr situé entre la promenade du Puits Saint-Julien et le parking de la rue d'Yaigne. Les usagers seront formés et équipés du petit matériel nécessaire au compostage. Le SMICTOM prend en charge l'intégralité des frais et fait appel à une association spécialisée, pour le suivi et la formation des usagers.

La ville de Châteaugiron est sollicitée pour mettre à disposition le site et pour assurer l'approvisionnement en copeaux de bois ou broyat (stockage sur place, fréquence d'approvisionnement d'environ une fois par trimestre).

Le site est limité à 25 foyers maximum.

Le compost arrivé à maturité pourra être utilisé par les services de la ville ou les jardins collectifs, les quantités seront assez faibles au regard du nombre de foyers et du processus de dégradation.

Ce projet fait l'objet d'une convention entre la ville et le SMICTOM. Une charte sera signée par tous les usagers souhaitant adhérer au projet de compostage collectif (Annexe 1.9).

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable en fonction du résultat de l'expérimentation, l'objectif étant l'autonomie du site.

**Après en avoir délibéré, 52 voix pour et 1 abstention (Monsieur Vincent CROCQ), le Conseil municipal :**

- **donne son accord sur la mise en place du compostage collectif,**
- **autorise le Maire à signer la convention.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

A circular official stamp of the Mayor of Châteauneuf-sur-Sarthe, Sarthe, France. The stamp contains the text "MAIRE DE CHATEAUNEUF SUR SARTHE" and "Sarthe - France". A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Jean-Claude BELINE